



Secteur Calanques et Archipel de Riou



CONCERTATION NATURA 2000
MILIEU TERRESTRE

Compte rendu de la réunion du 20 novembre 2007 sur la problématique 3
«Maintien des milieux rocheux »

Participants		
BARBIER Claude	Fédération Française de Spéléologie (FFS-CDSC13)	cldbbr@free.fr
BARBIER-BROSSAT Madeleine	Union des calanques du Littoral (UCL)	madbarbier1@aliceadsl.fr
BARET Julien	ECOMED	j.baret@ecomед.fr
BARTOLI Evelyne	Evasion randonnée- (FFRP-CD13)	evelynebartoli@free.fr
BAUMEL Alex	Institut Méditerranéen d'Ecologie et de Paléoécologie (IMEP)	alex.baumel@univ-cezanne.fr
BAYLE Patrick	DPJ_Ville de Marseille (Direction des Parcs et Jardins)	pbayle@mairie-marseille.fr
BEDROSSIAN Laurent	Orange	laurent.bedrossian@orange-ftgroup.com
BIGNON Christophe	UCPA Sormiou	sormiou@ucpa.asso.fr
DUMAND Louis	Collectif "un parc national pour les calanques"	
FRANCHI Daniel	Société Provençale des Chasseurs Réunis (SPCR)	spcr.marseille@g.mail.com
FRONTERI Mireille	Conseil Général des Bouches-du-Rhône (CG13)	mireille.fronteri@cg13.fr
FULCONIS Claude	Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME CD13)	claudе.fulconis@free.fr
GIRAUD Robert	Botaniste	
GUILLEN Antoinette	Région verte	antoinetteguill@aol.com
INNACOLO Patrice	Société Provençale des Chasseurs Réunis (SPCR)	
JULLIEN Olivier	Club Alpin Français (CAF)	olivier_concave@yahoo.fr
KAPFER Géraldine	Groupe Chiroptères de Provence (GCP)	geraldine.kapfer@gcprovence.org
LABUSSIÈRE Sandrine	Service Ecologie Urbaine Cassis	ecologie@cassis.fr
LOVISOLO Jean-Christophe	Fédération départementale des chasseurs	
MAIROT Martial	DPJ_Ville de Marseille (Direction des Parcs et Jardins)	mmairot@mairie-marseille.fr
PAVON Daniel	ECOMED	d.pavon@ecomед.fr
SAMAT Jean-Pierre	Société Provençale des Chasseurs Réunis (SPCR)	

Compte rendu de la réunion du 20 novembre 2007
Problématique 3 « Maintien des milieux rocheux »

SAUNIER Thierry	Fédération Française de Spéléologie (FFS-CDSC13)	ty.saunier@wanadoo.fr
THINON Michel	Institut Méditerranéen d'Ecologie et de Paléoécologie (IMEP)	michel.thinon@univ-cezanne.fr
VARNI Paule	Association des Propriétaires Privés des Calanques de Marseille à Cassis	paulevami@wanadoo.fr
VATIN Claude	Electricité De France (EDF)	claud.vatin@edf.fr
VILMER Vincent	Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME CD13)	vincentvilmer@wanadoo.fr
VINCENT Alain	ONF	alain.vincent@onf.fr
YZOMBARD Pierre	Association Propriétaires de la Calanque de Morgiou Calanquais de l'Est	pierre.yzombard@orange.fr

Excusés

COLLINA-GIRARD Jacques	Géologie et préhistoire - UMR 6636 du CNRS MMSH	
CHEYLAN Marc	Equipe Ecologie et Biogéographie des Vertébrés - CEFE-CNRS	
LEMONNIER Michèle	Groupement d'Etudes Entomologiques Méditerranée (GEEM)	
VILLENEUVE Michel	Géologie des Systèmes Carbonatés - UPRESA 6019	
VOISIN Laurent	ONF	

➤ Diffusion du compte rendu : invités et participants de la problématique 3

Le présent compte rendu essaie de traduire le plus objectivement possible les prises de position et les éléments forts du débat. Les intervenants qui souhaiteraient ajouter des compléments ou préciser un point particulier peuvent le faire par mail, dans un délai d'une semaine après l'envoi du compte rendu. Un correctif sera alors adressé à l'ensemble des participants.

Adressez vos correctifs à Lidwine Le Mire Pecheux : lidwine.lm-pecheux@gipcalanques.fr

Ouverture de la réunion

Une pochette « Natura 2000 » contenant la fiche problématique 3 est distribuée à chaque participant au moment de leur note de présence.

F. AUSCHER ouvre la première réunion de concertation partie terrestre.

Présentations

L. LE MIRE PECHEUX présente la problématique :

- les objectifs de la réunion,
- la diversité animale et végétale des éboulis et des falaises calcaires thermophiles
- L'état de conservation des éboulis par une approche sectorielle (Les Goudes-Marseilleveyre-La Melette, Morgiou-Sormiou-Luminy, La Gardiole-Envau-Port Miou), identification des menaces et propositions de gestion et d'actions sur les secteurs à niveau d'intervention prioritaire.
- Localisation des falaises à la fois grimpées et abritant des oiseaux nicheurs et des chiroptères, proposition de gestion et d'actions sur les sites où les animaux sont dérangés et sur les sites non encore équipés.
- Synthèse des actions proposées pour les problèmes liés aux accès aux falaises grimpées et aux falaises elles-mêmes.

A. BAUMEL présente l'état d'avancement des recherches sur *Gouffeia arenarioides* (Sabline de provence)

A. VINCENT présente le projet « Grande Candelle ».

Compte rendu du débat

Cette partie présente exclusivement les participations portant sur le thème de la problématique concernée. Les autres informations sont reportées en notes à la suite (pratique du VTT, présentation de la chasse, la communication, etc.)

P. VARNI fait remarquer que la présence avérée du Molosse de Cestoni sur le site de la muraille de Chine n'apparaît pas sur la cartographie présentée. Elle demande que le CEEP intervienne par rapport au problème des équipements sauvages de voies d'escalade dans la carrière du Vallon du Cerisier.

F. AUSCHER reconnaît l'oubli du Molosse de Cestoni à cet endroit et souligne par ailleurs le besoin de poursuivre les inventaires naturalistes dans le cadre de Natura 2000. Il rappelle qu'au delà de ce qui est mentionné dans le topo escalade, on n'ouvre normalement plus aucune voies. Il appelle aux réactions des gestionnaires et pratiquants.

A. VINCENT ajoute que des équipements sauvages se trouvent aussi du côté de Castelveil et que les installateurs ne sont pas connus du réseau des grimpeurs. Probablement un engagement de poursuite judiciaire sera mené pour cet équipement. Il insiste sur le fait qu'il est hors de question que des gens continuent ou se mettent à équiper de façon sauvage sans concertation. Il propose d'associer les opérateurs de secours (Bataillon des Marins Pompiers, Service départemental d'incendie et de secours des Bouches du Rhône, le Peloton de Gendarmerie de Haute Montagne et les sapeurs pompiers de Paris) qui équipent des voies pour s'entraîner. Il faudrait d'une part les informer, à l'échelle du massif, des enjeux écologiques (une sensibilisation a déjà été faite à la Gardiole) et d'autre part de mener avec eux une réflexion sur la ré-utilisation de ces équipements par les grimpeurs (cas d'une petite falaise au Vallon du Cerisier).

P. BAYLE resitue ces problèmes par rapport au problème plus général du manque de gens de police sur le terrain pour mettre des contraventions. Il prend l'exemple de l'arrêté de

Biotope de la Muraille de Chine où une liste d'autorités compétente a été dressée alors que sur le terrain, il n'y a personne pour faire appliquer la réglementation. Dans le cadre de la restitution du DOCOB sur l'Etoile, une mesure demande de mettre en place un corps de police pour faire respecter les réglementations prises par les collectivités et les recommandations faites par Natura 2000.

D. FRANCHI pose la question de l'impact des chasseurs sur les éboulis lorsqu'ils les empruntent lors de la chasse.

F. AUSCHER répond que ce n'est pas le passage de quelques chasseurs qui pose ici un véritable problème, mais bien celui de passages fréquents de randonneurs et grimpeurs.

M. FRONTERI trouve que c'est ennuyeux de stigmatiser certaines activités (VTT, grimpeurs, etc.) dans le cadre de concertation. Pour revenir à la réglementation, les domaines départementaux ont des gardes assermentés disponibles, mais les sanctions n'amènent pas à de très bons résultats. Le département est plus dans une logique de concertation avec les usagers. Elle pose d'autre part la question de la pertinence scientifique de projet de réintroduction de la Sabline de Provence dans les éboulis.

P. BAYLE appuie cette interrogation en posant les questions de quelle est l'utilité et quel est le sens d'une réintroduction de la Sabline.

A. BAUMEL explique que scientifiquement, la réintroduction de cette espèce n'est pas évidente compte tenu de la mauvaise connaissance de la structure du polymorphisme. Tout dépend de l'objectif qu'on se donne. Une réintroduction peut être envisageable si une population a disparu alors qu'elle était connue. Si des interventions sont à effectuer où si des populations sont à suivre, ce serait plutôt les populations marginales en limite d'aire (Etoile et Sainte Baume) qui seraient concernées. D'autre part, même si la Sabline de Provence a des adaptations biologiques qui lui permettent de vivre dans un milieu très vulnérable comme celui des éboulis, ce n'est pas pour autant qu'il est nécessairement son habitat optimal.

T. SAUNIER demande une hiérarchisation des actions : des sanctions pour les individus délinquants et de l'information pour les autres. Il précise que la majorité des pratiquants est en accord avec l'idée de protection de la nature et il témoigne que les pratiquants ne sont pas conscients de leurs impacts sur les éboulis lorsqu'ils les traversent. Il fera remonter lui-même l'information à ses collègues et il propose de relever le degré d'information sur le rôle des éboulis dans le paysage et les écosystèmes à ce niveau.

F. AUSCHER complète le propos en disant que c'est le rôle des patrouilles vertes que d'informer le public, mais la question se pose de savoir si l'été est la meilleure saison pour sensibiliser les gens au problème du piétinement des éboulis. A priori il faudrait reconduire cette opération d'information au printemps et en automne. D'autre part l'information commence à circuler dans les Topo-guide d'escalade.

E. BARTOLI rappelle qu'une information sur les éboulis existe aussi dans le topo-guide de randonnée dans les Calanques.

A. GUILLEM pose la question de savoir si Natura 2000 va permettre une gestion des calanques qui s'avère difficile par rapport à la multiplicité des propriétaires. Par rapport au projet Candelle, elle demande pourquoi la Commission Départementale des Sites n'est pas intervenue dans les débats entre ONF et la DIREN. Ensuite elle propose que les propriétaires

des falaises du Cancéou et de Castelviel où nichent les Faucon pèlerin, fassent une demande d'arrêté de Biotope au préfet comme cela a été fait pour l'arrêt de Biotope de la Muraille de Chine. Elle fait valoir la nécessité d'aller plus vite pour la protection des faucons, que d'écrire des actions dans le DOCOB d'application. En dernier point, elle met l'accent sur le besoin d'informer et de sensibiliser le public dans une grande cité comme Marseille car beaucoup de gens ne connaissent pas la valeur biologique des Calanques.

L. LE MIRE PECHEUX demande des réactions de la part des chiroptérologues et des grimpeurs sur les propositions d'actions de gestion des falaises.

G. KAPFER explique que l'enjeu principal porte maintenant sur les falaises non équipées car les falaises équipées ont perdu leurs fissures par les purges et par là même, leur intérêt pour les chauves-souris. Elle propose alors de ne pas s'occuper uniquement des falaises exploitées mais aussi, et surtout, de zones qui ne sont pas encore aménagées et qui pourraient éventuellement ne jamais l'être. Ainsi il faudrait zoner les sites qui pourraient être des sites potentiels pour les chauves-souris et faire systématiquement une étude de type étude d'impact avant tout aménagement de falaises. Le problème est que les grimpeurs et les chauve souris partagent le même espace en même temps : (i) au niveau temporel, les chauves souris effectuent leurs parades et mises bas entre mars et septembre, période pendant laquelle les grimpeurs sont les plus nombreux et (ii) au niveau spatial, les chauves souris et les grimpeurs choisissent les mêmes types de falaises, bien chauffées et les moins exposées au vent.

T. SAUNIER ajoute qu'il faut vraiment passer par de vraies études d'impact pour savoir à quels moments on gêne et à quel moment on n'a pas d'impact. Il faut donc passer par des données objectives. On peut avoir l'approche de tout figer, mais est ce que la pratique de terrain d'aventure, pratique très irrégulière, gêne les chauves souris ? Une étude peut permettre de répondre à cette question.

G. KAPFER ne demande pas de ne plus développer de voies car tout n'est pas exploité par les chauves souris, mais avant toute chose, il faut réaliser des études.

L. MIRE PECHEUX rappelle que l'étude du CGP montre que 7 sur 210 secteurs aménagés sont finalement concernés par le problème de dérangement possible des chauves souris par les grimpeurs. Comment aménager des espaces de tranquillité pour les chauves souris et des espaces aménagés pour les grimpeurs ? Est-ce que la demande, faite par le GCP, de protection partielle ou complète de la falaise des toits est désuète ou non par rapport à l'importance donnée dorénavant aux falaises non équipées et à fort potentiel de présence des chauves souris ?

G. KAPFER répond que cette demande n'est pas désuète.

F AUSCHER demande aux pratiquants de l'escalade leur avis sur la liste des actions proposées, dont il précise qu'elles sont limitées à la partie basse du site classé par manque de recensement sur le reste du site. Il demande ce que l'on peut proposer dans les secteurs d'escalade où la présence des chauves souris est avérée comme sur le secteur emblématique de la falaise des toits. Il propose une méthode de travail analogue à celle qui a été utilisée pour l'accès de voies d'escalade : il faut affiner l'étude et dégager les endroits où les chauves souris entrent et sortent effectivement, ces endroits sont alors des zones fondamentales pour elles, et regarder si à côté il y a des voies qui passent et envisager de les supprimer. D'autre part, sur certains secteurs, on peut envisager d'avoir à la fois des zones de tranquillité, de préférence dans des endroits encore utiles aux chauves souris, et garder l'activité

à côté.

C. FULCONIS explique que les grimpeurs grimpent depuis plus de 100 ans dans les Calanques et que les chauves souris y vivent depuis des milliers d'années. Peut être qu'à court terme l'activité d'escalade perturbe les chauves souris, mais qu'en est-il à long terme ? Il demande une étude pour savoir enfin quel est l'impact de l'escalade sur les chauves souris à très long terme.

G. KAPFER répond par l'exemple d'une étude qui a été réalisée dans le Vallon Sourn (département du var), très exploité par les grimpeurs. Cette étude s'est intéressée à des colonies de chauves-souris qui vivaient dans des secteurs équipés et d'autres dans des secteurs non équipés. Elle a permis de constater que (i) les chauves souris étaient présentes sous les écailles très fines et en grand nombre d'individus sur les secteurs non purgés car les écailles sont inexistantes sur les secteurs équipés donc purgés, (ii) les espèces les plus sensibles désertent les endroits escaladés ou semblent se concentrer sur des parties hautes des falaises sans doute pour éviter le dérangement.

La particularité du Vallon Sourn est que, même dans les secteurs équipés, il peut y avoir une forte concentration de chauves souris qui se logent dans des petits creux, fentes et écailles, un peu partout. Ceci s'explique par le fait qu'il existe au Vallon Sourn peu de falaises d'exposition sud et quasiment pas de falaises à des kilomètres à la ronde favorisant l'attraction du vallon pour les chiroptères. Par contre, dans les Calanques, la concentration en chiroptères semble beaucoup plus faible car le nombre de falaises est bien plus important ; ceci peut donc induire une plus grande dispersion des individus et par conséquent une moindre concentration de chiroptères par falaise favorable. Mais d'une manière générale, les falaises des Calanques ne sont pas aussi riches en gîtes potentiels qu'au Vallon Sourn sauf probablement la falaise des toits, en l'état de nos connaissances.

P. BAYLE répond à M. C. FULCONIS qu'il n'y a pas eu de co-évolution dans les Calanques entre les chauves souris qui sont présentes depuis des millions d'années et les grimpeurs qui pratiquent depuis moins de 100 ans. Il rappelle par ailleurs que la spécificité des calanques est d'être aux portes d'une métropole et qu'il existe une surfréquentation locale qui se traduit par une fragilité du site. Le problème est que l'on est incapable de définir un seuil d'acceptation du milieu.

F. AUSCHER complète en disant que le temps de repousser les actions pour faire des études plus longues et plus fines, les espèces auront peut être déjà disparu du site.

A. BAUMEL propose de réfléchir sur des échelles spatiales plus larges (régionale) que celle des calanques compte tenu du fait que les chauves souris sont des espèces à fort pouvoir de dispersion et qu'il faudrait appréhender le problème par espèce car toutes les espèces n'ont pas la même niche écologique. Il y a des sites potentiels où les espèces sont présentes et des sites potentiels où elles sont absentes soit parce qu'elles n'y sont jamais allées, soit parce qu'il y a eu destruction/perturbation de l'habitat. La question est alors de savoir la proportion de sites potentiels de l'espèce qui étaient adéquats et qui sont devenus inadéquats à cause de l'escalade. Localement, si l'espèce a de fortes fluctuations temporelles et spatiales il est difficile de faire émerger des tendances cohérentes vis-à-vis des effets de la gestion. Si l'espèce ne revient pas après l'interdiction d'escalade sur une falaise, on en conclura que l'escalade n'avait pas d'effet alors qu'elle en avait peut être un.

J. BARET pense qu'il n'est pas possible de faire des études partout pour assurer

une bonne gestion mais par contre qu'il est possible et nécessaire de mener deux approches en parallèle pour maintenir les chauves souris dans les Calanques : (i) diminuer la densité des voies après une identification, dans des zones à forte densité de voies d'escalade, des voies qui sont de moindre importance sportive et de les élaguer et (ii) définir des grands secteurs de tranquillité comme au Vallon de la fenêtre où il faudrait aller voir si les chauve-souris s'y sont bien installées. Il souligne que si la densité des voies actuelles est maintenue et si l'équipement d'autres secteurs est autorisé, des problèmes de gestions sont assurés.

C. BARBIER approuve le dernier point de l'intervention précédente et il ajoute qu'il faut clore définitivement des secteurs qui ne sont pas encore fréquentés. Il met en avant la contradiction des pouvoirs publics qui d'une part veulent ouvrir la nature à tous les publics et d'autre part limiter le nombre des usagers pour la protection de la nature.

P. BAYLE rappelle que l'arrêté de protection de Biotope est une modalité de protection relativement souple car révoquant sur simple décision du préfet. Un arrêté de protection, pour un délai estimé raisonnable par les chiroptérologues, peut être envisagé. Cette proposition peut s'appliquer ponctuellement, sur certains secteurs de la falaise des toits, et la combiner avec le problème de la sécurité du public (combiner protection de la nature et sécurité).

F. AUSCHER demande si la Falaise des toits, représentatif du problème, peut devenir un site pilote

L. LE MIRE PECHEUX propose de choisir un site pertinent parmi ceux exposés (Falaise des toits, Promontoire des Américains, Cap gros, Cirque de l'Oule)

A. BAUMEL relève que de choisir la Falaise des toits est un véritable défi car c'est le secteur majeur pour les grimpeurs par rapport à sa réputation.

O. JULLIEN pense que la Falaise des toits est le problème car il lèvera le plus de débats ; il préfère des actions moindres auparavant pour ouvrir la concertation.

A. VINCENT pense le contraire par rapport à son expérience avec le projet Candelle qui était le plus compliqué des projets : le plus éloigné, techniquement difficile et emblématique. La difficulté de ce projet chauve-souris est qu'il regroupe multiples tests : test de pertinence de l'aménagement retenu, test de coût, test de gouvernance pour voir si tous les acteurs peuvent reporter cette démarche dans d'autres secteurs (la moitié des 210 secteurs méritent des actions ne serait ce au titre du paysage), test pédagogique pour montrer aux grimpeurs que c'est une falaise à enjeux forts et leur apprendre la nécessité de protection à cet endroit.

O. JULLIEN met une précision sur le fait que l'action de la Candelle n'a pas d'impact direct sur les voies d'escalade contrairement à ce qui pourrait se faire sur la Falaise des toits. Il y aura donc pour ce site beaucoup plus de problèmes.

V. VILMER appuie sur le fait que de toucher vraiment aux voies d'escalade n'implique pas les mêmes enjeux que de toucher aux sentiers.

A. VINCENT souhaite aborder le fond du problème ; il rappelle qu'en 10 ans, le nombre de voies d'escalade officialisés sur le massif est passé de 2000 à 4000. Si le fait d'enlever deux voies pose un problème aujourd'hui, cela pose un problème de fond aux

propriétaires et notamment à l'ONF dont les terrains ont pour vocation principale la protection écologique et secondairement l'accueil.

P. BAYLE pense que l'étude Chiroptère faite pour le DOCOB est insuffisante pour prendre des mesures de gestion et qu'il faudrait faire une étude préliminaire fine sur un site. Si 10% de la falaise concentre 90% des effectifs de chauve souris, il serait inutile de passer du temps à protéger le reste.

L. LE MIRE PECHEUX rappelle que la Falaise des toits regroupe au minimum 4 espèces.

G. KAPFER précise que c'est un minimum d'espèce car l'effort d'échantillonnage a été minime compte tenu du fait que les observations sont nocturnes et dans des accès parfois difficiles.

F. AUSCHER précise que dans les limites du budget Natura 2000, il y a eu beaucoup plus de sites inventoriés que ceux présentés dans le diaporama, mais que ceux présentés et discutés ici sont les sites à présence avérée de chauve souris. Il demande si sur l'un de ces sites, peut on dégager au moins un projet pilote ? Sur quel site peut on commencer à travailler (si un seul est retenu), c'est-à-dire, amélioration des connaissances sur les chiroptères, dialoguer avec les grimpeurs pour comprendre quelles sont sur les voies les plus utilisées, les plus emblématiques, et quelles sont celles que l'on peut éventuellement fermer car peu utilisées, etc.

G. KAPFER ne peut pas se prononcer

F. AUSCHER propose que les acteurs en discutent plus tard

SAUNIER synthétise que la Falaise des toits concentre le plus d'espèces de chauve souris avec des enjeux importants et qu'elle représente un site sensible. Il pose la question de savoir s'il s'agit du site où il y a le plus de problèmes où celui qui a, à la fois, le plus d'espèces et de grimpeurs.

F. AUSCHER répond que le problème sur cette falaise va même au-delà de la conservation des chiroptères car elle pose aussi des problèmes de sécurité du public.

P. BAYLE rapporte que ses collègues de la sécurité du public ferment carrément la voie DFCI car des roches menacent de tomber à tout moment. Ils ont pu constater de la dangerosité du site suite au décès d'un grimpeur en 2006.

C. BIGNON s'accorde sur le fait de réaliser des études complémentaires avant de choisir un site. Ces études permettraient notamment d'avoir une idée plus précise du nombre d'individu par espèce. Il trouve fort intéressant de choisir un site pilote, de s'organiser même si cela coûte de l'argent, du temps et des hommes sur le terrain.

L. LE MIRE PECHEUX propose de constituer au terme de la réunion un groupe de travail Chiroptérologue / Ornithologue / Grimpeur.

V. VILMER souligne le fait qu'il ne faut pas seulement s'intéresser au nombre de voies mais aussi à la surface sur la falaise. Il explique que pour la Falaise des toits, les voies ne montent pas jusqu'en haut.

BARET précise que les chauves souris de la falaise des toits peuvent être logées dans des fissures sous une sorte de surplombs et qu'elles n'ont pas été forcément détruites par les équipements

A. VINCENT rappelle que pour le projet Candelle les grimpeurs ont aidé les gestionnaires à comprendre leur intérêt ce qui a permis d'échanger et de réfléchir ensemble. Il distingue 2 types de sites : (i) ceux avec beaucoup de grimpeurs et de chauves souris, (ii) des sites avec beaucoup de grimpeurs mais où les chauves souris sont perturbées et sensiblement en voie de régression. Il pose la question de savoir s'il existe des données anciennes dans les calanques. Il donne l'exemple au Cap Canaille, où des populations ont disparue ou très fortement régressé.

J. BARET précise que les inventaires chauve-souris ont été ciblés par rapport aux enjeux relatifs à la fréquentation.

Il précise aussi que les 4 espèces pour l'instant observées et présentes à la Falaise des toits sont des espèces protégées au niveau national et seulement inscrites en annexe 4 de la Directive Habitat (Annexe 4 = protection européenne, donc redondante avec la protection nationale). Du fait qu'elles ne soient pas inscrites en annexe 2, c'est à dire ayant motivé la création des sites Natura 2000 et pouvant bénéficier de financements spécifiques), les financements Natura 2000 iront alors pour la protection de l'habitat mais pas directement pour le maintien de ces espèces. Évidement s'il s'avère qu'il y a du Murin (ou d'autres espèces de l'annexe 2, même en transit) alors c'est différent, les Toits seront considérées comme un "habitat d'espèce de l'Annexe 2" et pourront bénéficier de mesures financières et de contrats spécifiques.

Il ajoute aussi qu'il y a certainement de nombreux sites où les chiroptères et les oiseaux sont présents.

L. LE MIRE PECHEUX rejoint le propos de G. KAPFER qui propose d'inventorier les falaises non grimpées et à fort de potentiel en chauve souris pour éviter d'aménager les voies à ces endroits tout en laissant les voies d'escalade là où elles sont présentes.

G. KAPFER pense que le mal est fait et que ce n'est pas pour quelques failles et quelques chiroptères sur falaises équipées qu'on va demander d'enlever des voies aux grimpeurs, mais qu'il faut maintenant sauver les sites les plus intéressants, tant sur falaises non équipées que équipées.

L. LE MIRE PECHEUX appelle à la désignation des représentants :

- La FFME, représentant les grimpeurs, veut bien coordonner le projet.
- La partie Biologique serait représentée par le GCP pour les chauves souris et le CEEP (leur demander) et/ou Bayle pour les oiseaux.
- Propriétaires : Ville de Marseille
- Propriétaires : ONF pour un site témoin dans la Réserve Biologique de la Gardiole

F. AUSCHER fait la synthèse pour la question chauve-souris/escalade : monter un groupe de travail, trouver un site après quelques investigations complémentaires, monter une étude de préfiguration où l'aménagement peut être de type règlementaire.

P. BAYLE appui de l'intérêt d'avoir un site sans perturbation, comme site « témoin »

A. BAUMEL précise qu'un seul site témoin ne suffit pas pour valider les effets de gestions. Le problème est que les ambitions ne correspondent pas aux moyens.

J. BARET pense qu'il est tout de même possible d'avoir une gestion par une approche empirique. Il présente l'exemple de la gestion d'un éboulis de la Sainte Victoire où le génie écologique va jusqu'à sa restauration. Il s'agit d'un grand éboulis qui n'existe plus à cause de l'érosion due au passage d'un sentier (sous le Garagaï). La démarche a été (1) de changer le balisage du sentier pour le déplacer sur la rive de l'éboulis, (2) de mettre en place des fascines, (3) de laisser l'éboulis se réalimenter par l'érosion naturelle et éventuellement d'apporter des cailloux. Cet exemple montre des résultats intéressants car aujourd'hui on ne voit plus le parcours qui traversait l'éboulis. Il met donc en avant qu'il n'est pas nécessaire de réaliser systématiquement de grosses études préalablement à des travaux d'aménagement.

Il précise aussi que le problème de l'érosion des éboullis est trop souvent pensé comme raccourcis aux voies d'escalade, donc à la montée, or, l'éboulis souffre plus des descentes. Ainsi, si une canalisation des éboullis, comme accès aux voies d'escalade est réalisée, il faut penser en même temps fermer son accès par le haut, pour éviter que les gens ne le descendent.

P. YZOMBARD expose le problème du non balisage des sentiers à Morgiou et propose de faire appel aux habitants avant de placer des panneaux d'indication car ils sont, au quotidien, sollicités par les promeneurs égarés. D'autre part, les grimpeurs, qui eux sont équipés de cartes, coupent pour accéder aux voies d'escalade, par les éboullis en passant parfois par les toits des cabanons, localisés au pied des éboullis. Les habitants ont déjà demandé aux services municipaux de poser a minima des panneaux d'information pour les visiteurs, demande restée sans réponse. Le problème étant le manque d'information, les habitants de Morgiou sont prêts, pour aller vite, à installer eux-mêmes les panneaux si le texte approprié leur est fourni.

F. AUSCHER fait le bilan de la concertation et demande si des participants s'opposent aux actions proposées :

1 - Pour la partie des éboullis traversés par des sentiers de randonnée ou utilisés comme accès aux voies d'escalade :

- Pilote : ONF (en référence au projet Candelle)
- Travailler site par site en concertation avec les grimpeurs et randonneurs
- Réaliser un travail fin sur le comportement des visiteurs qui empruntent les éboullis : les patrouilles vertes peuvent participer à ces opérations d'observation et d'enquête
- Trouver des financements Natura 2000 par analogie avec d'autres habitats pour réaliser les aménagements nécessaires (balisage, fermeture de sentiers sauvages, etc.)
- Renouveler l'observation du comportement des visiteurs pour évaluer de la pertinence de l'aménagement réalisé (Exemple du Frioul).

Le principal problème est de trouver un maître d'ouvrage pour les sites privés, et notamment pour le site des Goudes, probablement le plus dégradé des Calanques à cause des accès aux voies d'escalade en absence de balisage depuis Marseillevéyre.

2 – Pour la partie falaise où les chiroptères pourraient être dérangés par l'activité des grimpeurs :

- Créer un groupe de travail Chiroptérologues / Grimpeurs
- Trouver des financements pour améliorer la connaissance sur un certain nombre de sites : où sont localisés les chiroptères ? Combien d'espèces sont

présentes ? etc.

- Monter une concertation à l'issue des résultats pour arriver à un projet qui sera mis en œuvre si consensus entre les parties

Synthèse des points émergeant du débat

Les axes forts soulevés lors de la réunion de la problématique n°3 sont les suivants :

✓ Equipements de voies d'escalade hors convention Propriétaire/FFME

Ces équipements comprennent (i) les équipements sauvages qu'il convient à tout un chacun de relever et d'en rapporter l'existence aux propriétaires et au GIP calanques pour mener plusieurs actions possibles : déséquipement des voies, poursuite judiciaire, (ii) les équipements d'entraînement des opérateurs de secours qu'il faut informer, intégrer et impliquer dans les démarches de protection des Calanques

✓ Eboulis traversés par des sentiers (sauvages ou officiels)

Un consensus général existe sur ce point.

Les étapes qui émergent de la concertation sont :

- à partir des études déjà réalisées, l'ONF (pilote du projet), le GIP Calanques, les randonneurs et les grimpeurs participent à l'inventaire sur le terrain, site par site, des actions à mener (balisage, panneaux d'informations, fermeture de sentes sauvages, etc.), après une phase préalable de mise en place des postes d'observation du comportement des visiteurs pour prévoir les aménagements les plus pertinents pour répondre aux objectifs de protection des habitats.

- Veiller à fermer les éboulis en bas et en haut car la descente des éboulis est le plus destructeur de l'habitat

- Evaluation de la pertinence des aménagements réalisés par l'observation du comportement des visiteurs

✓ Informier sur la biodiversité et l'importance des éboulis et des falaises

L'information doit circuler (i) dans les topo-guides d'escalade (déjà fait pour les topo-guide de randonnée), (ii) au travers des patrouilles vertes qui sensibilisent le public l'été et qu'il faudrait étendre au printemps et à l'automne, saisons favorables de fréquentation de ces milieux

✓ Présence de chiroptères et de faucons pèlerins nicheurs dans les falaises équipées

Le sujet est délicat et nécessite la constitution d'un groupe de travail Ornithologues-Chiroptérologues / Grimpeurs où peuvent être menées des réflexions complémentaires pour aboutir à un projet commun.

- Le seuil d'acceptation de dérangement des chauves-souris et des faucons pèlerins n'est pas connu, si tant est qu'il puisse l'être, mais la mise en place d'études longues risque de faire perdre du temps à la protection d'espèces et d'habitats fragilisés par leur situation péri-urbaine.

- Un groupe de travail se mettra en place pour orienter des études complémentaires et plus fines afin de monter un projet pour aboutir au maintien, dans les Calanques, de la diversité avérée ou

potentielle des chiroptères et des faucons pèlerins.

- *pour les falaises équipées* : le Groupe de travail doit (i) dégager les sites où la pratique de l'escalade gêne ou risque de gêner les animaux en place, compte tenu de l'évolution de la pratique, en partie connue, (ii) choisir un site pilote (au moins) et proposer des mesures de gestion (exemple : arrêté de biotope sur une période à déterminer, suppression ou déplacement de voies, interruption de la pratique entre mars et septembre, etc.)

- *pour les falaises non équipées* : dégager les sites importants (avérés ou potentiels) à maintenir en secteur de tranquillité et où les aménagements de voies sont à proscrire. Ces falaises sont en effet mal connues car les inventaires chiroptères avaient porté en priorité sur les falaises escaladées.

- Dans le cadre de la réalisation d'un projet issu de la réflexion du groupe de travail, déterminer plusieurs sites sans perturbations et écologiquement comparables avec le ou les sites pilotes, pour jouer le rôle de témoins afin de pouvoir évaluer la pertinence des mesures appliquées. Ces sites peuvent être localisés dans le Réserve Biologique Domaniale.

- Il est indispensable de faire des études d'impacts avant tout aménagement de falaises

- Compléter le recensement au niveau du Massif de St Cyr (partie haute du site).

Compléments manuscrits des intervenants post-débat

R. GIRAUD ajoute que l'activité des grimpeurs peut dans certaines falaises avoir un impact négatif sur la flore protégée. Il donne les exemples suivant :

- Secteur Devenson-Eissadon (Topo FFME13 de 2004 page 409, voie F) : *Lavatera maritima* (protection nationale) est abondante sur le parcours

- « Traversée du Baron » entre les Calanques du Devenson et de l'Eïssadon : Matoral à *Euphorbia dendroides* (CORINE 32-22)

M. FRONTERIE ajoute que dans tous les cas, la concertation doit rester le maître mot et une implication des propriétaires en amont (y compris dans les propositions concernant l'escalade et le VTT) est primordiale

E. COSSON du Groupe Chiroptères de Provence, dont le compte rendu lui a été transmis par **G. KAPFER**, apporte un ensemble de commentaires synthétisés et regroupés en 5 thèmes ci après.

1 - Les impacts de l'escalade

L'escalade a deux impacts : la purge et la pratique sur parois.

- La purge est l'impact le plus fort de l'escalade car elle détruit définitivement de nombreux gîtes souvent très recherchés pour leurs conditions chaudes (écailles et plaques). L'impact est donc permanent et important dans ce cas.
- La pratique sur parois est une perturbation humaine régulière. Dans le cas de gîtes occupés par des *individus isolés*, il semble que ceux-ci aient intégré cette perturbation une fois le site aménagé. Mais dans le cas d'une *colonie de reproduction*, nous ne savons pas quel est son impact ; il semblerait tout de même que la pratique sur parois ait un fort impact avec panique possible des adultes et chute de jeunes et donc mortalité directe. De plus, si des purges se poursuivent sur les parois en période de reproduction (mars à août), l'impact

peut être direct et fort si une colonie gîte sous la plaque purgée.

C'est bien à court terme et localement qu'il faut appréhender l'impact de l'escalade, où il s'agit de l'action d'une activité sur la vie d'une chauve-souris dans sa falaise. Le court terme est déjà délicat à examiner, laissons le temps faire son office où l'on pourra examiner les effets des déséquipements sur les chiroptères. Sans protection à court terme, une disparition des individus et des colonies risque d'arriver, mais sans une disparition complète d'une espèce.

2 - Les enjeux des falaises aménagées / non aménagées

- Falaises non aménagées

Le travail sur les falaises non aménagées n'exclut pas du tout celui proposé par le GCP sur les falaises équipées.

- Falaises aménagées

Le mal est fait pour les écaillés les plus attractives, aujourd'hui purgées.

Il faut cependant faire le point avec les escaladeurs sur ces falaises car bien des voies sont sans doute très peu utilisées ou devenues dangereuses car usées. Même si le déséquipement ne restituera pas une falaise comme elle l'était initialement avant les purges, il permettra au moins qu'elle gagne en tranquillité.

Sur les falaises équipées où il reste un potentiel d'équipement, l'enjeu reste très fort pour les chiroptères et dorénavant, une expertise préalable à l'équipement est absolument nécessaire. Il n'en reste pas moins que la mise en tranquillité d'un espace de falaise devrait avoir des effets positifs sur la faune. On peut avoir une approche chirurgicale au niveau de la voie et de ses points ou sur des secteurs entiers de falaises en vertical ou en bandes horizontales supérieures.

3 - La falaise des toits

- Présence des chiroptères

En complément du propos de J. BARET, les chiroptères observés sur ce site sont à la fois dans les toits et les fissures de la paroi, pour ce qu'on a pu voir, tout comme les martinets alpins qui de plus peuvent exclure les molosses (concurrence entre espèces pour le gîte, ce qui peut démontrer indirectement un déficit de gîtes très favorables). On ne peut absolument pas réduire le problème aux surplombs uniquement.

D'autre part, sur cette falaise déjà sur-aménagée et dont les voies s'usent (utilisation de la magnésie certainement), de nouvelles installations sont réalisées et entraînent des purges d'écaillés et de plaques qui font disparaître les meilleurs gîtes, les plus chauds. Ne réduisons pas le problème qui est bien réel et actuel.

- Projet de site pilote

Les Calanques sont vastes, avec de nombreuses falaises mais dont beaucoup sont peu intéressantes pour les chiroptères car non fracturées et sans écaillés. La falaise des toits représente à la fois la falaise importante pour les chiroptères et aussi la falaise importante pour les escaladeurs. Le cas de la falaise des toits est particulier pour les calanques car il apparaît très riche en gîtes potentiels, en espèces de chiroptères et en voies d'escalade. Une action sur ce site semble prioritaire. De plus, un site pilote doit avoir un accès facile pour les suivis et la falaise des toits est très bien pour cela.

Un travail spécifique tel que celui mené sur le Vallon Sourn (expertise approfondie

des falaises et des conflits) semblerait très utile et permettrait d'objectiver et d'échanger sur du concret (ex : l'amarrage 5 pose problème à tel gîte occupé par telle espèce, comment réduire l'impact ou l'annuler, comment se répartie la fréquentation ?)

- Concertation

Il ne devrait pas avoir de soucis de prendre la falaise des toits pour aborder le problème de l'escalade, site accessible, bien connu, représentatif des problèmes multiples (multiplication des voies, allongement des voies vers le haut, intérêt aussi pour le martinet alpin), avec une implication des grimpeurs, etc.

Le problème qui pourrait exister autour de ce site, serait un refus de concertation des parties, mais il n'y a pas de raison d'en arriver à cette fermeture du dialogue. Tous veulent en savoir plus. Après une démonstration d'impacts forts de l'escalade sur le maintien de la présence des chiroptères dans la falaise, la FFME et les grimpeurs ne peuvent rester inactifs.

Il faut faire remarquer que, suite à nos questionnaires aux grimpeurs à Vallon Sourn, les étrangers qui grimpent à Vallon Sourn sont persuadés que les falaises autorisées le sont parce-que les études faunistiques préalables n'ont pas relevé de problème ! Ils pensent aussi que des secteurs sont protégés pour la faune et qu'il y a un partage intelligent des falaises selon des enjeux et les activités... La réalité locale est bien loin de cette image idyllique. On retiendra seulement que cela se fait dans beaucoup de pays...

4 - Protocoles d'études

En réponse à A. BAUMEL, la question d'élargir l'échelle d'étude est délicate :

1. les chiroptères, même s'ils volent ont un espace de vie restreint et beaucoup d'espèces passeront presque toute leur vie ou des périodes importantes uniquement dans les Calanques (beaucoup d'espèces ont un espace vital estival de seulement 2km de rayon) ;
2. le problème étudié et constaté est bien dans les Calanques et non n'importe où en Provence-Alpes-Côte d'Azur ou en France.
3. le rapport d'étude a montré en effet que les chiroptères ne sont pas répartis de manière homogène dans toutes les Calanques. Pour l'évaluation réelle des impacts, les problèmes méthodologiques soulevés sont réels, c'est la raison pour laquelle il faut faire des travaux assez fins et mettre en place des états initiaux précis avant installation. Comme il n'existe pas de données anciennes de présence de chiroptères sur falaises des Calanques, une étude état zéro sur un tel projet devra être précise. E. COSSON, n'a pas, à sa connaissance, d'étude d'état zéro sur des sites équipés.

Les études de prospections des Calanques ont été limitées dans leur précision étant donné l'étendu du site. Hormis les Toits, une seule journée de repérage et/ou soirée d'écoute a été réalisées par falaise expertisée dans les Calanques à la différence du vallon Sourn où le GCP a pu, de plus, profiter des techniques de vision nocturne.

Cette technique nouvelle de vision nocturne et d'enregistrement de séquence vidéo a en effet été mise en œuvre au vallon Sourn. Les résultats sont très utiles sur les secteurs élevés d'accès difficile pour ceux qui ne grimpent pas au niveau 6 et plus. Il a aussi été possible, en travaillant finement, de mettre en évidence des parades de Molosses sur des points précis et une présence régulière de Petit Murin en gîte en falaise. Cette espèce est d'ailleurs dans le secteur des Calanque et pourrait occuper les falaises.

Aujourd'hui, par un examen global de la falaise, nous avons suffisamment

d'expérience pour évaluer le potentiel d'une falaise (structure fracturation, écailles, exposition, dévers, etc.).

Il ne sera pas facile de trouver un site témoin comparable à la falaise des toits.

5 - Propositions d'actions

Il est possible d'appliquer en premier lieu et dès à présent les propositions suivantes :

- ne pas équiper de nouveaux sites de falaise sans étude d'impact préalable
- déséquiper les voies usées ou non pratiquées
- ne pas équiper les voies sur le dernier tiers des sites en hauteur pour laisser un espace non purgé et tranquille
- réaliser un état initial avant chaque équipement ou rééquipement.

Et en second lieu :

- utiliser la falaise des toits pour expérimenter de nouvelles procédures de conservation, échanger et améliorer nos connaissances.

Nous proposons de réfléchir, à l'échelle de la falaise, à réserver des espaces de tranquillités.

Autres informations abordées au cours du débat

VTT : **P. VARNI** soulève le problème du passage de VTT au Vallon du Cerisier.

A. VINCENT rappelle qu'un arrêté existe sur le domaine de Luminy, mais pas ailleurs. Si le Free Raid est une activité de destruction de la nature et qu'il faut alors interdire, des discussions sont à mener plutôt autour du VTT familiale ou sportif

F. AUSHER pose la question de mettre dans les mesures Natura2000 la nécessité, de la part des propriétaires publics, de prendre des arrêtés ou des décisions pour arrêter cette pratique.

P. BAYLE confirme que le Free Raid se développe et que des observations de la pratique ont été relevées à Campagne Pastre alors qu'elle est interdite

D. FRANCHI rapporte aussi l'observation de débroussaillages pour des pistes créées par les VTTistes dans le Vallon de la Jarre et le Vallon du Cerisier.

M. BARBIER-BROSSARD souhaite que le VTT soit interdit car dans les virages, il y a érosion sur les bords et élargissement des chemins après la pluie.

A. GUILLEM veut informer et sensibiliser les jeunes, leur trouver et leur donner des sites où ils peuvent pratiquer et évoluer librement avec leur VTT, cette question est à voir avec les collectivités locales.

M. FRONTERI confirme qu'il y a une véritable demande des jeunes de pratiquer le VTT et que les sanctions dans un secteur ne font que déplacer le problème ailleurs. Elle répond que le département a mis en place des circuits de VTT balisés sur tout le secteur nord de la Saint Victoire. Le Conseil Général a pour projet d'orienter des aménagements par site pour proposer des circuits VTT, avec des accès pour handicapés mais aussi des circuits pédéstre et équestres.

Chasse : **D. FRANCHI** intervient pour informer (i) sur la pratique de la chasse : chasse pendant 4 mois dans l'année, 2 jours et demi par semaine, sur des terrains de plus en plus, restreints, (ii) sur l'implication des chasseurs à la gestion du territoire au niveau de la faune : apport d'eau dans les abreuvoirs au moins 2 fois par semaine ce qui est

important pendant les périodes de sècheresse, mise en place de carnets de prélèvements, cultures cynégétiques qui nourrissent aussi les herbivores, relâcher annuel de gibier pour renforcer les populations atteintes de maladies (lapins, lièvres), gibier qui sert aussi à l'aigle de Bonelli et aux faucons, (iii) sur leur rôle de sentinelle des Calanques par leur présence toute l'année sur le massif au travers des patrouilles journalières contre le braconnage et leur surveillance des départs d'incendies et (iv) pour faire part de leurs inquiétudes sur le devenir de ces actions si les chasseurs n'ont plus la possibilité d'accéder au massif, s'il y a blocages de création d'abreuvoirs dans les zones où de nouvelles souches de perdrix rouges se sont installées, sur leur possibilité de gérer comme aujourd'hui avec Natura 2000, sur l'augmentations des restrictions et contrôles dans le cadre du parc national. Les chasseurs s'inquiètent aussi de ne plus pouvoir faire de cultures cynégétiques par rapport à une note dans la problématique 2 (maintient des milieux ouverts). **J. BARET** répond qu'il s'agit d'un problème à un endroit précis où une culture cynégétique a été plantée dans une pelouse d'intérêt communautaire. Il souligne par ailleurs que l'intérêt de ces cultures a été valorisé dans le DOCOB du massif de l'Etoile car elles favorisent le maintien des messicoles et servent de refuge pour beaucoup d'espèces intéressantes, d'autant plus qu'il s'agit de cultures sans pesticides. **F. AUSCHER** ajoute que les chasseurs doivent se concerter avec les propriétaires avant tout aménagement et vérifier qu'il ne se situe pas sur des stations de plantes protégées.

D. FRANCHI annonce que des journées cynégétiques seront organisées pour ramasser les débris laissés par la chasse après l'intervention de **M. BARBIER-BROSSARD** sur sa demande de ne pas laisser les douilles sur le terrain.

L. DUMAND rapporte que les chasseurs sont des acteurs depuis toujours sur le terrain et que par ce fait, ils ont une certaine vision des choses, en dehors de celle des irascibles. La chasse est une activité très cloisonnée et surveillée notamment à cause du port d'armes à feux et qu'à part quelques irascibles, ce sont des gens responsables. Ainsi ce peut être un bien qu'ils s'investissent dans N2000, et qu'ils n'en soient pas exclus, car ils ont un rôle à y jouer notamment parce que les chasseurs sont des actifs par rapport à la faune et la surveillance incendie.

F. AUCHER rappelle que les chasseurs ne sont exclus des réflexions et qu'ils participent depuis le début au GIP, et une visite du Parc National des Cévennes a été organisée par le GIP avec les chasseurs.

Communication : **L. DUMAND** insiste sur le manque d'informations depuis toujours sur les calanques qui sont mondialement connues depuis l'arrivée d'Internet. Il propose de diffuser des informations relatives aux calanques une fois par semaine dans les médias avec un article rédigé par le GIP, et une fois par an dans un reportage télévisé réunissant tous les acteurs (chasseurs, randonneurs, grimpeurs, etc.) pour dire qu'ils adhèrent à ces règles du jeu parce qu'il en va de la survie de leurs activités sur le terrain. Il faut informer sur l'évolution des choses, sur Natura 2000, le parc national, etc. au travers aussi de sites Internet. S'il n'y a pas d'informations, les sanctions ne servent à rien.

M. BARBIER-BROSSARD rappelle que la lettre d'Union Calanques Littorale fait circuler régulièrement de l'information.

F. AUCHER informe qu'une chargée de communication a été recrutée au GIP depuis peu

E. BARTOLI pense que la médiatisation accusera encore plus la sur-fréquentation.

Cavités : **T. SAUNIER** constate que les principaux sites de fréquentations humaine sous-terrain dans le département sont les sites les plus fréquentés par les Chauve souris, comme celui de la Grotte Roland.

E. COSSON (commentaire écrit) : Quand un site est sur-fréquenté et sans possibilités de replis pour les chiroptères (très haut plafonds, réseaux non fréquentés), ces derniers le désertent bien entendu